

# Livraisons gratuites : Amazon en appelle à ses clients

Amazon ne se laissera pas faire. En décembre dernier, le groupe est américain est condamné par le TGI (Tribunal de grande instance) de Versailles. En cause : les livraisons gratuites pour les livres, un cadeau dénoncé par le Syndicat de la librairie française (SLF).

Amazon devra verser 100.000 euros de dommages et intérêts au syndicat (exactement la somme réclamée) et arrêter ce rabais sous peine d'une astreinte de 1.000 euros par jour.

Les juges se sont en fait appuyés sur la loi Lang de 1981 qui fixe un prix unique sur les livres (moins 5% de rabais autorisé). Ils sont estimés que la livraison gratuite était faite une promotion tarifaire déguisée (« vente à prime » consistant à offrir gratuitement un service avec un achat, qui n'est possible que sous l'impulsion de l'éditeur), ce qui impliquait donc une vente à perte et une concurrence déloyale vis à vis des librairies classiques.

Mais le libraire en ligne ne tient pas à voir disparaître ce formidable produit d'appel. Il a fait appel et a payé l'amende afin de pouvoir continuer à offrir la livraison à ses clients. Aujourd'hui, il demande à ses clients de l'aider. Jeff Bezos, le p-dg de la firme, s'est fendu d'un courrier envoyé aux clients français du site. Il leur demande de signer une pétition pour défendre la livraison gratuite.

*« La tentative injustifiée du syndicat de supprimer la livraison gratuite n'aurait qu'une seule conséquence : vous devrez payer plus cher pour acheter vos livres », s'emporte le p-dg. « La France serait alors le seul pays au monde où la livraison gratuite pratiquée par Amazon serait déclarée illégale ».*

Pour le SLF, la gratuité de la livraison permet surtout aux grands acteurs de la vente en ligne de « considérer le livre comme un produit d'appel qui peut être vendu à perte, l'objectif étant la captation des parts de marché ».

[Pour signer la pétition...](#)